



PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET
SERVICE DU CABINET
Bureau Etude et Synthèse

Monsieur Jean-Pierre GALLAND
Président du collectif d'information et de
recherche cannabique
21 ter rue de Voltaire
75011 Paris

Paris, le 14 JUIN 2010

Monsieur le Président,

Vous avez informé mes services de l'organisation, le 18 juin prochain, d'un rassemblement sur les pelouses du parc de la Villette. Ce rassemblement vise, selon les termes de votre déclaration, à ouvrir « un débat public pour une réglementation plus juste en matière de stupéfiants, et en particulier de cannabis ».

Je prends acte de cette déclaration de rassemblement et de votre souhait de contribuer, par la même, au débat public.

Je vous rappelle cependant que l'usage illicite d'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants constitue un délit, prévu et réprimé par l'article L. 3421-1 du code de la santé publique. En tant qu'organisateur du rassemblement, il vous appartient de le rappeler aux personnes qui y prendront part.

De même, l'article L. 3421-4 du même code dispose que le fait de provoquer à l'usage de stupéfiants ou de les présenter sous un jour favorable est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende.

Je tenais à vous rappeler ces éléments, en vous indiquant que mes services veilleront à ce que la commission d'éventuelles infractions de ce type le 18 juin prochain soit constatée et sanctionnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Jean-Louis FIAMENGHI

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr